

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 15.03.2019	Heure	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Fiscalité		Lié à :(obligatoire) ad 18.044
Titre : Amendement au projet de loi portant instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD)		
Contenu :		
Article 6, alinéas 2 et 3 (nouveaux) b. Organisation ¹Le Conseil de gestion s'organise lui-même. ²<u>Il élit chaque année son président ou sa présidente, qu'il choisit en alternance parmi ses membres désignés à l'article 5, lettres a, b et c, d'une part, et ses membres désignés à l'article 5, lettre d, d'autre part.</u> ³<u>Le président ou la présidente tranche en cas d'égalité des voix.</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Philippe Loup, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :